

DECRET N°2015-0661/P-RM DU 20 OCT. 2015

PORTANT NOMINATION DE VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION  
VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- Vu le Décret n°2014-0013/P-RM du 15 janvier 2014 portant organisation et modalités de fonctionnement de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- Vu le Décret n°2015-0249/P-RM du 09 avril 2015 fixant les avantages accordés aux membres de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2015-0603/PRM du 24 septembre 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommées Vice-présidents de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation les personnes ci-après :

1<sup>er</sup> Vice-président :

- Madame Nina Oualet INTALLOU, Gestionnaire de société ;

2<sup>ème</sup> Vice-président :

- Monsieur El Hadji Sidi KONAKE, Retraité.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel. †


Bamako, le 20 OCT. 2015

Le Président de la République,



Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,



Modibo KEITA

Le ministre de la Réconciliation nationale,



Zahabi Ould Sidi MOHAMED

Le ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire  
et de la Reconstruction du Nord,



Mamadou KONATE

Le ministre de l'Economie et des Finances,



Mamadou Igor DIARRA

DECRET N°2015- 0662 /P-RM DU 20 OCT. 2015

PORTANT NOMINATION DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION  
VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- Vu le Décret n°2014-0013/P-RM du 15 janvier 2014 portant organisation et modalités de fonctionnement de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- Vu le Décret n°2015-0249/P-RM du 09 avril 2015 fixant les avantages accordés aux membres de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2015-0603/PRM du 24 septembre 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommées Commissaires à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation les personnes ci-après :

- Madame DEMBELE Oulématou SOW, Ingénieur des Sciences appliquées ;
- Monsieur Oumar Hassèye TOURE, Professeur d'Enseignement secondaire ;
- Monsieur Mamoutou DIABATE, Professeur d'Enseignement secondaire ;
- Monsieur Sikaye AG EKAWELL, Professeur d'Enseignement secondaire ;
- Monsieur Aliou AG ELMAHRI, Comptable ;

- Monsieur Abouzeidi Ousmane MAIGA, Administrateur civil ;
- Monsieur Mahamadou Moussa DIALLO, Imam ;
- Madame COULIBALY Madeleine MAIGA, Magistrat ;
- Monsieur Daniel COULIBALY, Professeur ;
- Monsieur Oumar AG TELFI, Ingénieur statisticien ;
- Monsieur Mohamed Ould Sidi Mohamed dit Moïdidi, Assistant administratif ;
- Madame COULIBALY Aïssata TOURE, Gestionnaire de société.


Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel. ✕

Bamako, le 20 OCT. 2015

Le Président de la République,

  
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,

  
Modibo KEITA

Le ministre de la Réconciliation nationale,

  
Zahabi Ould Sidi MOHAMED

Le ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire  
et de la Reconstruction du Nord,

  
Hamadou KONATE

Le ministre de l'Economie et des Finances,

  
Mamadou Igor DIARRA